



SCHWEIZERISCHER AKKREDITIERUNGSRAT
CONSEIL SUISSE D'ACCREDITATION
CONSIGLIO SVIZZERO DI ACCREDITAMENTO
SWISS ACCREDITATION COUNCIL

Le Conseil suisse d'accréditation accrédite

à la demande de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité AAQ

la filière d'études

MSc en Ostéopathie

de la

Haute école spécialisée de Suisse occidentale

selon la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et la Loi sur les professions de la santé (LPSan).

**L'accréditation est valable jusqu'au
18 septembre 2032**

Berne, le 19 septembre 2025

Dr Markus Hodel
Président du Conseil suisse d'accréditation